

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 5 novembre 2024

Délibération N° 24.186.3
En exercice ... 37
Présents 27
Votants 31
Pour 31
Contre 0
Abstention 0

PÔLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - SERVICE DÉCHETS
SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE (SPL) OEKOMED - RAPPORT ANNUEL 2023 DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES À L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE - APPROBATION

Date de la convocation : 30/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le 5 novembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia CATHALA (représentée par madame Valérie CHABOT), monsieur Pierre CROS (représenté par monsieur Bruno BERRAH), monsieur Christian SEGUY (représenté par madame Nathalie PIQUES), madame Maryline TUCA (représentée par monsieur Robert SENAL).

6 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Henri BEC.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 5 novembre 2024

**Société Publique Locale (SPL) OEKOMED – Rapport annuel 2023 des représentants des
collectivités territoriales à l'assemblée délibérante - Approbation**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1524-5 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 19.168.3 du Conseil communautaire du 18 septembre 2019 portant adhésion de la Communauté de communes La Domitienne à la SPL OEKOMED ;

Vu le rapport annuel 2023 des représentants des collectivités territoriales annexé à la présente délibération ;

Considérant que la Communauté de Communes La Domitienne est actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) OEKOMED ;

Considérant que le Conseil communautaire doit, après un débat, se prononcer sur le rapport susvisé ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir débattu et délibéré,

Sur 31 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. ATTESTE qu'un débat a bien eu lieu en son sein sur le rapport annuel 2023 des représentants des collectivités territoriales à l'assemblée délibérante de la SPL OEKOMED ci-annexé.

II. APPROUVE le rapport annuel 2023 des représentants des collectivités territoriales à l'assemblée délibérante de la SPL OEKOMED ci-annexé.

III. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2024

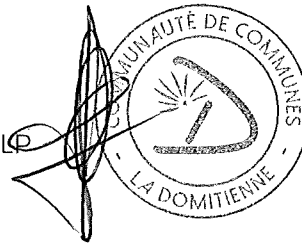
Application agréée E-legalite.com

V. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALD



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **18 NOV. 2024**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **18 NOV. 2024**

Signature du secrétaire de séance :

Henri BEC

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. BEC', written over a vertical line.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/11/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 18/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20241105-DELIB_24_18